

CONTRAT DE SERVICES

À retourner pour activation.

Contrat à renvoyer dûment rempli, daté, signé par fax au 01.60.86.32.44 ou par email delphicontrat@dafconseil.com
 Un double sera retourné après validation du contrat. Une facture parviendra à l'utilisateur.
 Pour tout renseignement concernant ce contrat de services, contactez-nous au 01.85.74.51.85 (numéro non surtaxé).
 BorgWarner Ltd. Wireless House One Warwick Technology Park Gallows Hill Warwick CV34 6DA Angleterre.
 Mandataire : DAF Conseil 1 rue Mona Lisa 91090 Lisses.

Numéro de contrat

Date

N° de client

N° de VCI*

Nouveau contrat

Modification de contrat

DS150E

DS450E

<p>UTILISATEUR / SOUSCRIPTEUR</p> <p>Société : _____</p> <p>SIRET* : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>_____</p> <p>Code postal : _____ Ville : _____</p> <p>Contact : _____ Email* : _____</p> <p>Tél : _____ Fax : _____</p>	<p>ADRESSE DE FACTURATION UTILISATEUR (si différente)</p> <p>Société : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Code postal : _____ Ville : _____</p> <p>Contact : _____</p>																																	
<p>LICENCES VEHICULES LEGERS </p> <table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">MENSUEL</th> <th style="text-align: center;">ANNUEL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="border: 1px dashed blue; padding: 2px;">Licence Pro VL SV11062</td> <td style="text-align: center;">59 € <input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;">699 € <input type="checkbox"/> SV10516</td> </tr> <tr> <td style="border: 1px dashed blue; padding: 2px;">Pack Entretien – Haynes (1)</td> <td style="text-align: center;">OFFERT <input checked="" type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;">OFFERT <input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="border: 1px dashed blue; padding: 2px;">Hotline Support Outil DS (2)</td> <td style="text-align: center;">OFFERT <input checked="" type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;">OFFERT <input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Pack Expert VL - Haynes SV60197</td> <td style="text-align: center;">75 € <input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;">895 € <input type="checkbox"/> SV11510</td> </tr> <tr> <td>Hotline Technique Métier VL SV11071</td> <td style="text-align: center;">35,9 € <input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;">430,8 € <input type="checkbox"/> SV10022</td> </tr> </tbody> </table>		MENSUEL	ANNUEL	Licence Pro VL SV11062	59 € <input type="checkbox"/>	699 € <input type="checkbox"/> SV10516	Pack Entretien – Haynes (1)	OFFERT <input checked="" type="checkbox"/>	OFFERT <input checked="" type="checkbox"/>	Hotline Support Outil DS (2)	OFFERT <input checked="" type="checkbox"/>	OFFERT <input checked="" type="checkbox"/>	Pack Expert VL - Haynes SV60197	75 € <input type="checkbox"/>	895 € <input type="checkbox"/> SV11510	Hotline Technique Métier VL SV11071	35,9 € <input type="checkbox"/>	430,8 € <input type="checkbox"/> SV10022	<p>LICENCES POIDS LOURDS </p> <table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">MENSUEL</th> <th style="text-align: center;">ANNUEL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="border: 1px dashed blue; padding: 2px;">Licence Pro PL (2) SV11063</td> <td style="text-align: center;">69 € <input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;">815 € <input type="checkbox"/> SV10821</td> </tr> <tr> <td style="border: 1px dashed blue; padding: 2px;">Hotline Support Outil DS</td> <td style="text-align: center;">OFFERT <input checked="" type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;">OFFERT <input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Pack Expert PL - Haynes SV60198</td> <td style="text-align: center;">75 € <input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;">895 € <input type="checkbox"/> SV11520</td> </tr> <tr> <td>Hotline Technique Métier PL SV60200</td> <td style="text-align: center;">42 € <input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;">504 € <input type="checkbox"/> SV60199</td> </tr> </tbody> </table>		MENSUEL	ANNUEL	Licence Pro PL (2) SV11063	69 € <input type="checkbox"/>	815 € <input type="checkbox"/> SV10821	Hotline Support Outil DS	OFFERT <input checked="" type="checkbox"/>	OFFERT <input checked="" type="checkbox"/>	Pack Expert PL - Haynes SV60198	75 € <input type="checkbox"/>	895 € <input type="checkbox"/> SV11520	Hotline Technique Métier PL SV60200	42 € <input type="checkbox"/>	504 € <input type="checkbox"/> SV60199
	MENSUEL	ANNUEL																																
Licence Pro VL SV11062	59 € <input type="checkbox"/>	699 € <input type="checkbox"/> SV10516																																
Pack Entretien – Haynes (1)	OFFERT <input checked="" type="checkbox"/>	OFFERT <input checked="" type="checkbox"/>																																
Hotline Support Outil DS (2)	OFFERT <input checked="" type="checkbox"/>	OFFERT <input checked="" type="checkbox"/>																																
Pack Expert VL - Haynes SV60197	75 € <input type="checkbox"/>	895 € <input type="checkbox"/> SV11510																																
Hotline Technique Métier VL SV11071	35,9 € <input type="checkbox"/>	430,8 € <input type="checkbox"/> SV10022																																
	MENSUEL	ANNUEL																																
Licence Pro PL (2) SV11063	69 € <input type="checkbox"/>	815 € <input type="checkbox"/> SV10821																																
Hotline Support Outil DS	OFFERT <input checked="" type="checkbox"/>	OFFERT <input checked="" type="checkbox"/>																																
Pack Expert PL - Haynes SV60198	75 € <input type="checkbox"/>	895 € <input type="checkbox"/> SV11520																																
Hotline Technique Métier PL SV60200	42 € <input type="checkbox"/>	504 € <input type="checkbox"/> SV60199																																
<p style="text-align: center;">UTILISATEUR / SOUSCRIPTEUR</p> <p>À : _____ DATE : _____</p> <p>Signature / Cachet* : _____</p>	<p style="text-align: center;">DISTRIBUTEUR</p> <p>À : _____ DATE : _____</p> <p>Signature / Cachet* : _____</p>	<p style="text-align: center;">DELPHI TECHNOLOGIES</p> <p>À : _____ DATE : _____</p> <p>Signature / Cachet* : _____</p>																																

Conditions générales du contrat de services et de la licence d'utilisation du logiciel

Objet :

L'objet des présentes est de définir les conditions de fourniture des mises à jour des bases de données véhiculaires et bases de données techniques des solutions de diagnostic de la marque DELPHI TECHNOLOGIES, ainsi que la fourniture de prestations de hotline par la société DELPHI TECHNOLOGIES. La souscription d'au moins une des options du contrat de services entraîne l'acceptation des présentes conditions générales. La souscription de l'option de mise à jour diagnostic entraîne l'acceptation de la licence d'utilisation du logiciel.

Modalités de souscription :

Les contrats de services sont gérés par la société DAF Conseil qui agit en qualité de mandataire de la société DELPHI TECHNOLOGIES, ou par toute autre société mandatée par la société DELPHI TECHNOLOGIES pour assurer cette gestion. Pour valider sa souscription au contrat de services et à ses options, l'utilisateur retourne à la société DAF Conseil un exemplaire du document "Contrat de services Delphi Technologies " dûment complété, accompagné d'une autorisation de prélèvement dûment complétée et d'un relevé d'identité bancaire (RIB). Tout règlement relatif au "Contrat de services DELPHI TECHNOLOGIES" sera effectué par prélèvement bancaire.

Le client souscripteur recevra en retour :

- Un exemplaire du contrat de services dûment contresigné et numéroté par la société DAF Conseil.
- Une facture mentionnant un échéancier comportant les dates et montants du ou des prélèvements (annuel ou mensuel) conformément aux conditions de paiement stipulées sur le contrat de services.

Evènement particulier :

S'il apparaît que l'abonné est débiteur des sociétés DELPHI TECHNOLOGIES et/ou DAF Conseil au titre d'autres contrats, de fourniture de pièces de rechange, d'appareils complets ou de prestations réalisées, et en l'absence de contestation sérieuse de la créance, la société DAF Conseil, après plusieurs relances restées infructueuses, se réserve la possibilité de suspendre le présent contrat dès la découverte de cette dette. Si le non-paiement subsiste, le contrat sera résilié à l'issue d'un délai de 8 (huit) jours à compter de la date de suspension.

Durée du contrat de services :

Le contrat de services est conclu pour une durée initiale de 12 (douze) mois.
A l'issue de la première période initiale, le contrat sera renouvelé tacitement par périodes de 12 mois, et ce sans limitation dans les temps.

Conditions de paiement :

En contrepartie de l'abonnement à la Licence logicielle DELPHI TECHNOLOGIES et aux services proposés par la société DELPHI TECHNOLOGIES, l'utilisateur s'est engagé à payer le montant indiqué sur la grille tarifaire référencée sur le contrat de services "Contrat de services DELPHI TECHNOLOGIES".

Le choix de la fréquence de prélèvement (annuelle ou mensuelle) s'applique à l'ensemble des options sélectionnées.

Quelles que soient les options sélectionnées du "Contrat de services DELPHI TECHNOLOGIES", le montant correspondant à la durée initiale du contrat est dû en intégralité.

Le(s) prélèvement(s) bancaire(s) débute(nt) à compter de la date l'enregistrement du présent « Contrat de Services ».

La société DELPHI TECHNOLOGIES se réserve la possibilité de procéder à des augmentations de prix annuelles. L'utilisateur est en droit, en cas d'augmentation de prix de plus de 10% (dix pour-cent), de résilier le Contrat avec effet immédiat. Le droit d'exploitation de la dernière version livrée du Logiciel demeure néanmoins acquis à l'utilisateur.

Résiliation pour manquement d'une partie à ses obligations :

En cas de manquement grave par l'une ou l'autre des parties quant à l'exécution de ses obligations au titre du présent Contrat, celui-ci pourra être résilié au gré de la partie lésée.

Il est expressément entendu que cette résiliation aura lieu de plein droit 20 (vingt) jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter, restée en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le droit d'exploitation du Logiciel expirera dans ce cas dès la réception de la mise en demeure.

Résiliation du contrat de services :

Un "Contrat de services DELPHI TECHNOLOGIES" signé avec la société DAF Conseil peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve de respecter un délai minimum de 12 (douze) semaines avant chaque date anniversaire de la période de renouvellement.

Réactivation d'un contrat de services préalablement résilié :

En cas de demande de réactivation d'un contrat de services préalablement résilié, la société DELPHI TECHNOLOGIES se réserve le droit de facturer des frais de gestion ainsi que des frais de réabonnement.

Confidentialité

L'utilisateur s'interdit de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des informations de toute nature, commerciale, industrielle, technique, financière, nominative, etc., qui lui auront été communiquées par la société DELPHI TECHNOLOGIES, ou dont il aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

L'utilisateur reconnaît que toute divulgation léserait les intérêts de la société DELPHI TECHNOLOGIES et engagerait sa responsabilité.

L'utilisateur se porte fort, au sens de l'article 1120 du Code civil, du respect par ses préposés, mandataires ou sous-traitants dûment autorisés, de l'engagement de confidentialité exposé ci-dessus.

Cet engagement se poursuivra pendant 2 années calendaires après l'expiration du présent Contrat.

LICENCE D'UTILISATION DE LOGICIEL

1. Objet :

Par le présent Contrat, la société DELPHI TECHNOLOGIES consent à l'utilisateur le droit d'usage non exclusif et non cessible du Logiciel DELPHI TECHNOLOGIES dans les conditions ci-après développées.

2. Livraison :

Après la souscription du contrat de services et de l'identification du matériel (qui doit être conforme aux spécifications minimales recommandées par la société DELPHI TECHNOLOGIES), le Logiciel est déverrouillé par une activation sur le serveur hébergeant les licences. En activant la licence, la société DELPHI TECHNOLOGIES accorde à l'utilisateur le droit d'exploitation mentionné en Article 1 et s'engage, pendant la durée de validité du présent contrat, et hors cas d'impayé constaté, à lui mettre à disposition l'ensemble des mises à jour des logiciels disponibles.

3. Mise en service :

La société DELPHI TECHNOLOGIES remet le Logiciel à l'utilisateur dans un état permettant son utilisation. L'installation du Logiciel sur le site sera effectuée par l'utilisateur sous sa propre responsabilité, conformément aux instructions d'installation du document inclus dans le produit et celles données par la société DELPHI TECHNOLOGIES.

4. Conditions d'utilisation :

La présente Licence est accordée à l'utilisateur aux conditions suivantes :

- Le Logiciel ne peut être utilisé que sur un PC conforme aux spécifications minimales préconisées par la société DELPHI TECHNOLOGIES. Ces préconisations figurent dans les notices d'utilisation des produits correspondants. Sa mise en réseau est formellement interdite.

- La présente licence est consentie pour les besoins personnels et exclusifs de l'utilisateur, qui s'interdit formellement de laisser un tiers à son entreprise, y compris aux sociétés de son groupe, accéder au Logiciel.

5. Propriété intellectuelle :

La présente licence ne confère à l'utilisateur aucun droit de propriété intellectuelle sur le Logiciel, qui demeure la propriété entière et exclusive de la société DELPHI TECHNOLOGIES.

L'utilisateur s'oblige à respecter les mentions de propriété figurant sur le Logiciel, les supports et la documentation.

L'utilisateur s'interdit formellement de reproduire de façon permanente ou provisoire le Logiciel en tout ou partie, par tout moyen et sous toute forme, y compris à l'occasion du chargement, de l'affichage, de l'exécution, de la transmission ou du stockage du logiciel.

L'utilisateur s'interdit de traduire, d'adapter, d'arranger ou de modifier le Logiciel, de l'exporter, de le fusionner avec d'autres logiciels.

La société DELPHI TECHNOLOGIES se réserve expressément le droit exclusif d'intervenir sur le Logiciel pour lui permettre d'être utilisé conformément à sa destination et notamment pour en corriger les erreurs. L'utilisateur s'interdit donc formellement d'intervenir ou de faire intervenir un tiers sur le Logiciel.

Cependant, conformément aux dispositions de l'article L. 122 6 1 1 du Code de la propriété intellectuelle, l'utilisateur est autorisé à effectuer les actes ci-dessus définis lorsqu'ils sont nécessaires pour permettre l'utilisation du Logiciel conformément à sa destination, telle que ci-avant définie, et notamment pour corriger les erreurs du Logiciel.

Garantie :

6.a) Logiciel

La société DELPHI TECHNOLOGIES ne garantit ni l'exhaustivité ni l'exactitude des données. L'ensemble des données et informations contenues dans le Logiciel est compilé sur la base de documents propres à la société DELPHI TECHNOLOGIES, d'informations fournies par des constructeurs ou des importateurs, ou d'études réalisées sur des véhicules. Des modifications, des variantes propres à chaque véhicule et à chaque pays, erreurs ou défauts ne sont pas à exclure. Il est donc impératif que l'utilisateur vérifie dans tous les cas que l'identification et l'équipement du véhicule à réparer correspondent aux données du Logiciel.

La société DELPHI TECHNOLOGIES ne garantit pas que le Logiciel soit conforme aux exigences de l'utilisateur, ni à l'utilisation qu'il en prévient, notamment au regard de l'ensemble des variantes de véhicules couvertes, ou encore qu'il soit compatible avec d'autres programmes que l'utilisateur a sélectionnés sur le même poste de travail.

5.b) Matériel :

Sous réserve qu'il soit encore sous garantie à la date de souscription du présent contrat, la société DELPHI TECHNOLOGIES étend la période garantie de l'Interface de Communication Véhicule (VCI) à la totalité de la durée du présent contrat, exclusion faite de cas de réactivation de contrat suite à résiliation.

L'expédition du VCI au service après-vente doit avoir fait l'objet d'une ouverture préalable de dossier et d'une autorisation de retour auprès de la Hotline DELPHI TECHNOLOGIES. L'expédition du VCI au service après-vente de la société DELPHI TECHNOLOGIES reste à la charge de l'utilisateur. A réception, le matériel sera inspecté pour déterminer les causes de l'incident, puis réexpédié réparé à la charge de la société DELPHI TECHNOLOGIES.

Cette garantie ne s'applique pas aux cas de démontage ou de modification par l'utilisateur, de détérioration ou d'usure liée à une mauvaise utilisation, d'entretien ou de stockage incompatible avec la nature de ce matériel. La réparation d'un VCI exclu des conditions de garantie ci-dessus restera sujette à l'acceptation par l'utilisateur d'un devis de réparation émis par le service après-vente de la société DELPHI TECHNOLOGIES.

5.c) Exclusions :

La garantie devient inapplicable dès lors que l'utilisateur n'a pas respecté les conditions d'utilisation précisées dans la documentation ou s'il est intervenu lui-même ou a fait intervenir un tiers sur le logiciel ou environnement.

5.d) Mise en œuvre :

Le Logiciel est garanti contractuellement pendant une durée de 12 (douze) mois à compter de sa livraison contre tous vices ou défauts de conception ou de fonctionnement.

La garantie contractuelle pourra être mise en œuvre dans les conditions suivantes :

- Si le support de données s'avère défectueux lors de la remise, l'utilisateur peut exiger une nouvelle livraison gratuite. Il devra en ce cas retourner le support de données à la société DELPHI TECHNOLOGIES avec copie de la facture correspondante.

- S'il s'avère que, au cours de l'exploitation du Logiciel par l'utilisateur que le programme présente un défaut, l'utilisateur le signalera immédiatement à la société DELPHI TECHNOLOGIES, en lui fournissant toutes les informations nécessaires à l'élimination de ce défaut. L'élimination du défaut intervient, au

choix de la société DELPHI TECHNOLOGIES, par la correction du défaut ou par la remise d'une nouvelle version du Logiciel.

- Si la société DELPHI TECHNOLOGIES ne parvient pas à identifier le défaut lors du contrôle, ou si le défaut est imputable à une mauvaise utilisation du Logiciel par l'utilisateur, ou encore si le défaut est dû à des circonstances non imputables à la société DELPHI TECHNOLOGIES, notamment cas fortuit ou force majeure, faute de l'utilisateur ou fait d'un tiers, les frais de correction seront à la charge exclusive de l'utilisateur.

Dans l'hypothèse où, en dépit de plusieurs essais de correction, et passé un délai de 12 (douze) mois, la société DELPHI TECHNOLOGIES n'est pas en mesure d'éliminer ce défaut, l'utilisateur sera alors en droit de résilier le présent Contrat dans les conditions prévues à l'article « Résiliation ».

Toute autre réclamation est exclue, notamment toute demande de versement de dommages et intérêts pour des dommages survenus à un niveau autre que celui même du Logiciel, notamment la perte ou le traitement erroné de données.

6. Responsabilité :

Au titre de la garantie contractuelle, la société DELPHI TECHNOLOGIES prendra uniquement à sa charge la correction des erreurs ou le remplacement du Logiciel défectueux, à l'exclusion de tout autre préjudice direct et/ou indirect, notamment lié à l'indisponibilité du Logiciel, quelle qu'en soit la durée et quelles qu'en soient les conséquences.

L'utilisateur utilise le Logiciel et les résultats obtenus par la mise en œuvre du Logiciel sous sa responsabilité exclusive, sans recours possible contre la société DELPHI TECHNOLOGIES.

Notamment, la responsabilité de la société DELPHI TECHNOLOGIES ne saurait être engagée à raison d'erreurs, quelle qu'en soit la cause, dans l'utilisation du Logiciel et les résultats obtenus qu'il appartient à l'utilisateur de vérifier.

La société DELPHI TECHNOLOGIES ne saurait être tenue responsable de la destruction accidentelle des données de l'utilisateur, auquel il appartient de sauvegarder.

Lors de l'utilisation du Logiciel ou de la réalisation de travaux en relation avec ce Logiciel, l'utilisateur ne doit faire appel qu'à du personnel formé et à des équipements de contrôle ou outils appropriés. Les équipements de contrôle ou outils appropriés sont recommandés la société DELPHI TECHNOLOGIES dans ses documents de service après-vente. Les dommages provenant du non-respect de cette obligation sont de l'entière responsabilité de l'utilisateur.

D'une manière générale, la responsabilité la société DELPHI TECHNOLOGIES sera en toute hypothèse limitée d'un commun accord à une fois le montant de la redevance.

En toute hypothèse, La Sté DELPHI TECHNOLOGIES décline toute responsabilité au titre des dommages indirects provenant de l'utilisation ou de la non-utilisation du Logiciel.

7. Hotline support :

La société Delphi Technologies, par l'intermédiaire de son mandataire DAF Conseil met à disposition des signataires du présent contrat de services une assistance téléphonique au 02 85 74 51 85.

Ce service couvre les prestations suivantes :

- support à l'outil de diagnostic : aide à la mise en service (installation du programme), activation des et gestion des mises à jour logicielles DELPHI TECHNOLOGIES.

- support à la gestion de contrats d'abonnement : enregistrement des abonnements, fonctionnement, , activation des produits et gestion des problèmes de prélèvement et recouvrement, résiliation.

Le service d'Assistance téléphonique est disponible du Lundi au Vendredi, selon les horaires suivants : de 8h30 - 12h00 et 14h00 - 17h30 pour le support à l'outil et 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30 pour le support à la gestion de contrats d'abonnement.

8. Hotline technique métier :

Dans son option de hotline technique, la société Delphi Technologies, par l'intermédiaire de son mandataire DAF Conseil propose une prestation d'assistance technique téléphonique pour accompagner l'utilisateur dans son diagnostic, dans sa recherche sur véhicules de pannes d'origines électroniques, dans le dépannage et la réparation de ces véhicules. Ce service est limité aux recherches effectuées avec l'un des appareils DELPHI TECHNOLOGIES objet du présent contrat, et dans la limite des véhicules couverts par ces mêmes appareils de diagnostic.

L'abonnement n'est valable que pour les appels provenant d'un seul site physique. La société DELPHI TECHNOLOGIES s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens à sa disposition pour réaliser cette prestation, mais ne peut être tenue pour responsable des résultats de la mise en application des informations transmises. Il est entendu que le service d'assistance d'aide au diagnostic proposé ne saurait se substituer à un technicien en atelier. L'utilisateur s'engage à ne pas appeler la hotline technique de manière abusive ou excessive. En cas d'appels abusifs ou excessifs, la société DELPHI TECHNOLOGIES se réserve le droit de prendre toute mesure qu'elle jugerait nécessaire, y compris le droit de résiliation pour manquement d'une partie à ses obligations, créé par le présent Contrat. Le service d'Assistance téléphonique est disponible du Lundi au Vendredi, selon les horaires suivants : de 8h30 - 12h00 et 14h00 - 18h00

Nullité D'une Clause Tolérance

Si une clause d'un contrat est déclarée nulle, elle sera réputée non écrite, sans entraîner la nullité de l'ensemble contractuel par lequel les parties resteront engagées l'une envers l'autre.

En aucun cas, et quelles que soient sa durée et son importance, une violation du fait de la société DELPHI TECHNOLOGIES à l'égard de l'utilisateur, par dérogation à une disposition de l'ensemble contractuel liant les deux parties, ne constituera un droit acquis au profit de ce dernier.

Droit applicable / Attribution de juridiction

Le présent Contrat est régi par le droit interne français à l'exclusion de toute convention internationale. Tout litige relatif à ou découlant du présent contrat sera soumis au tribunal de commerce de Pontoise, seul compétent de convention expresse.

Delphi Technologies
20 avenue de l'entreprise - Campus Saint Christophe
95800 CERGY
www.delphiaftermarket.com

